Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°11 du 19 mars 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques du ministère de la défense

Du *5 février 2010*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques du ministère de la défense

Du 5 février 2010

NOR D E F H 1 0 0 2 6 7 0 A

Texte abrogé :

Arrêté du 27 juillet 2007 (JO n° 185 du 11 août 2007, texte n° 45 ; JO/199/2007. ; BOEM 352-1.4.3, 354.1.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 352-1.4.3, 354.1.1.1

Référence de publication : JO n° 39 du 16 février 2010, texte n° 19 ; signalé au BOC 11/2010.

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État et le ministre de la défense,

Vu le décret nº 76-1110 du 29 novembre 1976 modifié relatif au statut particulier du corps des agents techniques du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2007 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'agents techniques du ministère de la défense,

Arrêtent :

Art. 1er. La liste des spécialités dans lesquelles sont ouverts les recrutements d'agents techniques du ministère de la défense ainsi que la définition de leur contenu est la suivante :

1. Pour l'accès au grade d'agent technique de deuxième classe :

a) Branche d'activité « maintenance des bâtiments » :

Aménagement, finition : entretien voire réhabilitation des murs, cloisons, façades de bâtiment (travaux de maçonnerie, peinture, étanchéité).

Entretien des voiries et canalisations : travaux de petite fondation, de réparation et d'entretien sur les voiries et dans les ports, pose et entretien de canalisations.

b) Branche d'activité « logistique » :

Manutention, emballage, conditionnement : réception et réalisation du conditionnement final et des formalités simples d'expédition, chargement avant expédition.

c) Branche d'activité « restauration, hébergement - loisirs » :

Métiers de l'alimentation et de la restauration : activités liées au fonctionnement d'un organisme de restauration en exécutant des travaux élémentaires liés aux différentes activités de l'alimentation.

Métiers de l'hébergement - loisirs : activités liées au fonctionnement d'un organisme d'hébergement -

hôtellerie en exécutant les tâches élémentaires et les prestations qui y sont relatives.

d) Branche d'activité « agriculture » :

Élevage, soins animaliers : réaliser tout ou parties des tâches d'élevage.

2. Pour l'accès au grade d'agent technique de 1re classe :

a) Branche d'activité « maintenance des bâtiments » :

Électricité BTP : maintenance des installations électriques à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, destinées à l'éclairage, au chauffage, à la signalisation et à l'alimentation des machines.

Aménagement, finition : entretien voire réhabilitation des murs, cloisons, façades de bâtiment (travaux de maçonnerie, peinture, étanchéité).

Installation des équipements sanitaire et thermique : entretien des éléments d'équipement et de raccordement d'installations sanitaires et thermiques.

Menuiserie en bâtiment et agencement bois, métal et composites : entretien, réparation ou remplacement des éléments de fermeture en bois, métal ou composites (portes, fenêtres, grilles, clôtures...) ainsi que de leur système de fermeture (serrurerie).

Entretien des voiries et canalisations : travaux de petite fondation, de réparation et d'entretien sur les voiries et dans les ports, pose et entretien de canalisations.

b) Branche d'activité « sécurité des bâtiments » :

Sécurité, gardiennage : assurer la sécurité des lieux, des biens et des personnes.

c) Branche d'activité « génie civil » :

Études techniques - génie civil (dessin) : expression, par le dessin, de projets conçus par l'architecte, levés topographiques de bâtiments existants ou à réaliser et contribution à la mise au point de projets de réhabilitation ou de construction de bâtiments.

d) Branche d'activité « maintenance, conduite et utilisation des équipements » :

Imprimerie : assurer la mise en forme et la mise à disposition des supports permettant l'impression.

Photographie : préparation des prises de vues réalisées par le photographe. Assurer l'entretien du matériel photographique.

Opération en pharmacie industrielle : réalisation d'une ou de plusieurs opérations élémentaires et/ou récurrentes de production en appliquant la réglementation, les règles d'hygiène et de sécurité et les procédures.

e) Branche d'activité « maintenance mécanique » :

Mécanique de maintenance (hydraulique, pneumatique) : activités liées aux opérations de maintenance préventive et contrôles de bon fonctionnement se rapportant à la motorisation, propulsion, hydraulique, pneumatique, carrosserie, armement, asservissement, électricité, automatismes, en suivant des dossiers d'exécution.

Mécanique générale (usinage, essais, process) : préparation, réglage et conduite des machines complexes à commande automatique ou numérique.

Mécanique de précision (construction mécanique et travail des matériaux) : activités d'assemblages, réparations, réalisation d'assemblages mécano-soudés élémentaires ou complexes, opérations de soudure, préparation et réalisation de traitements de surface avec procédés et outillages adaptés.

f) Branche d'activité « génie électrique » :

Maintenance électronique, électrotechnique : activités liées aux opérations de maintenance préventive ou corrective et à la mise en œuvre de bancs de tests sur des équipements électroniques et d'asservissement, optroniques, de détection électromagnétique, équipements informatiques et systèmes de télécommunications.

g) Branche d'activité « optique » :

Montage en optique : activités liées à la fabrication des équipements nécessitant le façonnage et le montage des verres et à la vérification de la conformité.

h) Branche d'activité « déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière télécommunications » :

Montage, exploitation, maintenance et assistance des installations et matériels de télécommunications : activités liées à l'exploitation et la maintenance de premier niveau des systèmes et matériels de télécommunication et le soutien des utilisateurs de télécommunications et la supervision des moyens de télécommunications (systèmes et réseaux).

i) Branche d'activité « déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique » :

Entretien et maintenance des matériels informatiques : activités liées à l'exploitation et à la maintenance de premier niveau des systèmes et matériels informatiques et le soutien des utilisateurs de systèmes d'information et la supervision des moyens informatiques (matériels, systèmes et logiciels).

j) Branche d'activité « logistique » :

Magasinage - gestion des stocks : manutention et suivi des matériels et des stocks, recensements - stockage/magasinage - organisation des magasins - contrôle des pièces à réception.

k) Branche d'activité « métiers de la restauration, hébergement - loisirs » :

Métiers de l'alimentation et de la restauration : activités liées au fonctionnement d'un organisme de restauration en exécutant des travaux élémentaires liés aux différentes activités de l'alimentation.

Métiers de l'hébergement - loisirs : activités liées au fonctionnement d'un organisme d'hébergement - hôtellerie en exécutant les tâches élémentaires et les prestations qui y sont relatives.

l) Branche d'activité « conduite de véhicule » :

Conduite de motocycles et de véhicules légers : conduite de motocycles et de véhicules légers.

Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds : conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds.

Conduite d'engins de chantier du BTP : conduite d'engin de travaux publics.

m) Branche d'activité « santé, sécurité, environnement, travail » :

Santé sécurité environnement travail : activités liées à la conception, diffusion et mise en œuvre au sein des organismes de la défense des mesures administratives et techniques liées à la protection des personnes et de l'environnement ainsi qu'aux conditions de travail.

n) Branche d'activité « textiles » :

Production - confection : activités liées à la confection des prototypes de vêtements textiles.

Bourrelier - tapissier - sellier : activités liées à la réalisation de tous travaux de bourrellerie, matelasserie, garnissage.

Sellier - harnacheur : entretien, réparation et confection des équipements et harnachement des chevaux.

o) Branche d'activité « cartographie » :

Études techniques - cartographie : opérations permettant de réaliser des produits cartographiques ou géographiques (analogique et numérique).

3. Pour l'accès au grade d'agent technique principal de deuxième classe :

a) Branche d'activité « aéronautique » :

Maintenance aéronautique : exécution en tout ou partie des opérations de maintenance sur les instruments et systèmes aéronautiques. Mise en œuvre des moyens de tests associés.

Maintenance aéronautique - domaine installations d'essais : exploitation des installations d'essais au sol d'aéronefs d'équipement ainsi que les opérations de mise en œuvre.

Maintenance aéronautique - domaine matériaux et produits : effectuer les opérations de préparation et d'exécution d'essais de caractérisation de matériaux et de produits.

Maintenance aéronautique - domaine mesures : procéder à l'évaluation, recette, installation, raccordement, maintenance de chaînes de mesures complexes, l'exploitation et validation des mesures effectuées sur aéronefs ou bancs d'essais aéronautiques.

b) Branche d'activité « pyrotechnie » :

Expertise - essais : exécution des essais de composants pyrotechniques ou de munitions. Participation à la conception d'outillages propres aux activités, contrôler l'application des règles de sécurité pyrotechnique.

Stockage maintenance : activités de stockages, magasinage, transport de munitions. Participation à la conception d'outillages propres aux activités, à la rédaction des modes opératoires de maintenance de munitions et au contrôle de l'application des règles de sécurité pyrotechnique.

c) Branche d'activité « froid et climatisation » :

Froid et climatisation : activités liées à la maintenance préventive et corrective de systèmes techniques, climatiques et frigorifiques.

d) Branche d'activité « logistique » :

Gestion et stockage des produits pétroliers : effectuer toutes les opérations d'ordre technique et de contrôle nécessaires à la réception, au stockage et à la distribution des produits pétroliers, en vrac et en conditionné.

e) Branche d'activité « conduite de véhicule » :

Conduite de motocycles et de véhicules légers : conduite de motocycles et de véhicules légers.

Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds : conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds.

Conduite d'engins de chantier du BTP : conduite d'engin de travaux publics.

Art. 2. L'arrêté du 27 juillet 2007 fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques du ministère de la défense est abrogé.

Art. 3. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 2010.

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. ROUDIÈRE.

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :

La chef de service,

M.-A. LEVEQUE.